



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service territoire et Patrimoine  
Unité Environnement**

Auch, le 10 septembre 2020

**ARRÊTÉ ANNUEL RÉGLEMENTANT LA PRATIQUE DE LA CHASSE ET PORTANT SUR LE PLAN  
DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DES FAISANS ET DES PERDRIX ROUGES**

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**NOTE ÉTABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS  
DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le projet d'arrêté concerné a été mis à la disposition du public, sous forme électronique, du 13 août au 3 septembre 2020 sur le site internet de la préfecture du Gers.

Aucune observation n'a été reçue pendant ce délai.